

PROCES-VERBAL de la séance du 20 juin 2011

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Vincent Bolay.

Monsieur Bolay salue la présence de Monsieur Daniel Rochat, Boursier communal.

Il lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification.

Aucun membre ne le désirant, il est donc suivi tel que proposé.

1. Appel :

L'appel est fait par Marinette Willen, secrétaire.
54 membres sont présents sur 76 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

L'Assemblée rend un hommage à Monsieur Hans Rudolf Ramseier, décédé le 18 mars ainsi qu'à Mademoiselle Rose Reymond, décédée le 3 juin. Mademoiselle Reymond était la tante de Monsieur Daniel Rochat. L'Assemblée se lève pour observer une minute de silence.

2. Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Vincent Bolay informe l'Assemblée que le procès-verbal de la séance du 14 mars 2011, qui était à la disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance, a été approuvé par le bureau.

Monsieur le Président demande si une lecture totale, partielle ou un apport de modification est demandé.

Cela n'est pas le cas, l'Assemblée passe alors au vote à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2011 est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation :

Monsieur Vincent Bolay a reçu 5 demandes d'assermentation. Il demande si des personnes, dans la salle, qui n'en n'ont pas fait la demande, désirent être assermentées.

Cela n'est pas le cas. Il prie les sept personnes concernées de venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à tout le monde de se lever. Monsieur le Président procède à l'assermentation en lisant le serment, art. 4 du règlement communal et demande la promesse de :

- Madame Christine Walker
- Madame Fabienne Sendall
- Madame Sylviane Ancerewicz
- Monsieur Michael Birchard
- Monsieur Laurent Schutzle

Monsieur Vincent Bolay leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'Assemblée.

4. a) Correspondance

Le bureau a reçu une pétition de la part de Madame Martha Bau signée par un certain nombre d'habitants membres et non-membres de ce Conseil. Le sujet de cette pétition est la mise sous silence du clocher de l'église durant la nuit. Monsieur le Président propose que Madame Bau présente cette pétition lors du dernier point de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'autre correspondance à transmettre, toutefois, Monsieur Vincent Bolay désire profiter du fait qu'il a la parole pour remercier trois membres de ce Conseil qui quittent leur fonction. Il s'agit de Madame Lise Creteigny, scrutatrice, Monsieur André Hofmann, Vice-président et Madame Marinette Willen, secrétaire.

Tous trois ont occupé leur fonction pendant de nombreuses années avec sérieux et dévouement. Monsieur Vincent Bolay déclare que ce fut, pour lui, un réel plaisir de travailler avec eux lors de la préparation des séances du Conseil et des votations ou élections. La bonne humeur était de mise, ce qui est très appréciable. Il va regretter ces personnes mais se réjouit aussi de travailler avec la nouvelle équipe lors de la prochaine législature.

Monsieur le Président informe les trois sortants qu'un carton de vin ainsi que 6 verres de la commune leurs sont offerts en guise de remerciement.

b) Communication de la Municipalité

Madame Marlise Holzer informe que le refuge est terminé et, afin de le présenter à la population, des portes ouvertes auront lieu le 1^{er} juillet 2011. La prochaine fête du 1^{er} août sera organisée au refuge de Lully .

Un DVD sur la commune est sorti et il sera présenté au début de l'automne.

Monsieur Oswald Krieg prend la parole au sujet de la motion déposée l'année passée au sujet de la sécurité autour du complexe scolaire. Il informe que tout a été accepté sauf les 30km/h de la rue du Collège qui a été refusé par le canton.

Les petits jeux de la place de jeux actuelle vont être retirés car ils ne sont plus aux normes de sécurité. D'autres seront installés dans la nouvelle place de jeux. Un nouveau terrain de sport va voir le jour avec gazon artificiel. Un préavis de demande de crédit sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil cet automne.

5. Adoption des comptes communaux 2010 :

Avant de passer la parole à Madame Marlise Holzer, Syndic, pour la présentation des comptes 2010 que les conseillers ont reçus en annexe à la convocation de la présente Assemblée. Monsieur Vincent Bolay rappelle la présence de Monsieur Daniel Rochat, boursier communal, qui répondra aux questions.

Madame Marlise Holzer présente les comptes.

Madame Annia Haselbach, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est requise sur le point 1 des conclusions, soit d'accepter les comptes pour l'exercice 2010 et le bilan au 31 décembre 2010.

Personne ne prend la parole et Monsieur le Président clôt la discussion sur le point 1 des conclusions.

Vincent Bolay demande si quelqu'un de l'Assemblée s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas et l'Assemblée passe au vote :

L'Assemblée du Conseil Général de Lully

- dans sa séance du 20 juin 2011
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide :

- d'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2010 ainsi que le bilan au 31 décembre 2010.

Accepté à la majorité, 1 abstention.

Monsieur le Président demande si la parole est requise sur le point 2 des conclusions, soit de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2010.

Cela n'est pas le cas, Monsieur Vincent Bolay demande si l'Assemblée s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas et l'Assemblée passe au vote :

L'Assemblée du Conseil Général de Lully

- dans sa séance du 20 juin 2011
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide :

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2010.

Accepté à l'unanimité.

6. Rapport d'activité

Madame Marlise Holzer prend la parole et pense que tout le monde a lu le rapport d'activité et demande s'il y a des questions au sujet de celui-ci.

Cela n'est pas le cas et l'Assemblée passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Préavis No 03/2010 : demande d'adhésion à l'association de communes « SDIS Morget » :

Monsieur Vincent Bolay passe la parole à Monsieur Raphaël Coucet pour la présentation du préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet est lu par Monsieur Marc Genton.

Monsieur Vincent Bolay demande si quelqu'un veut s'exprimer à ce sujet.

Monsieur Olivier Udry demande si le présent préavis inclut les statuts ou s'il existe un document séparé.

Monsieur Raphaël Coucet répond que les statuts sont à disposition au bureau de la commune.

Madame Antoinette Gfeller demande si le financement prévu de Fr. 24,20 est susceptible d'augmenter et quels seraient les critères pour le faire diminuer.

Monsieur Marc Genton répond qu'il s'agit bien évidemment d'une projection et que le coût réel ne sera connu que l'année suivante.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Vincent Bolay demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

C'est le cas et l'Assemblée passe au vote.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 03/2011 de la Municipalité.

L'Assemblée du Conseil Général de Lully

- dans sa séance du 20 juin 2011
- vu le préavis de la Municipalité No 03/2011
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide :

- d'accepter les statuts de l'association de communes « SDIS Morget » et d'y adhérer ;
- d'en fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011.

Accepté à une forte majorité, 10 absentions.

8. Préavis No 04/2011 : pose de signalisation lumineuse au carrefour RC69 – route de l'Enfer – route du Sécheron : demande d'un crédit de Fr. 172'500.00.

Monsieur Vincent Bolay passe la parole à Monsieur Oswald Krieg pour la présentation du préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet est lu par Monsieur Charles-Henry Gremaud.

Le Président remercie Monsieur Gremaud puis passe la parole à Monsieur Olivier Udry pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

Monsieur Vincent Bolay demande si quelqu'un veut s'exprimer à ce sujet.

Monsieur Philippe Hartmann déclare qu'il est tout à fait favorable à la création de signalisation. Toutefois, il demande pourquoi il n'est pas prévu de signalisation pour les cyclistes et s'ils devront utiliser le passage piéton.

Monsieur Oswald Krieg répond que oui car s'il avait fallu rajouter des feux pour cyclistes, le coût aurait vraiment augmenté.

Monsieur Philippe Hartmann demande de combien il aurait augmenté.

Madame Marlise Holzer répond que le problème ne vient pas uniquement du coût supplémentaire que cela provoquerait mais également d'une perte de capacité de gérer le trafic. Si le besoin s'en fait ressentir plus tard, il sera toujours temps de rajouter des feux à ce moment là.

Monsieur Keith Smith informe que suivant où la détection pour les conducteurs de scooter est difficile, il faut attendre 10 minutes pour qu'une voiture arrive pour que le feu passe vert.

Monsieur Oswald Krieg répond que les détecteurs qui seront installés seront de nouvelle génération et que par conséquent il n'y aura pas de problème à ce niveau.

Monsieur Jean-Pierre Weber déclare que les cyclistes actuellement empruntent la voie qui est liée avec celle des piétons et il estime qu'il faut faire plus attention à ce point là.

Monsieur Harri Wettstein propose une solution un peu minimaliste en faisant un sens unique par la route de Chigny.

Monsieur Oswald Krieg répond que la solution ne l'enchanté gère et ne paraît pas envisageable.

Monsieur Jean-Pierre Weber demande si le trottoir de l'intersection nord-ouest sera toujours de la même largeur.

Monsieur Oswald Krieg répond que le projet se base unique sur la sécurité du carrefour.

Monsieur Daniel Claude demande s'il est possible de voir un plan du carrefour.

Monsieur Oswald Krieg répond en sortant un plan et tout le monde est content.

Monsieur Philippe Hartmann demande si la piste cyclable située au sud reste.

Monsieur Oswald Krieg répond que oui.

Monsieur Jean-Pierre Weber demande que la Municipalité affiche les plans avant la séance car cela n'est pas digne d'un Conseil de les présenter à bout de bras.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Vincent Bolay demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

C'est le cas et l'Assemblée passe au vote.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 04/2011 de la Municipalité.

L'Assemblée du Conseil Général de Lully

- dans sa séance du 20 juin 2011
- vu le préavis de la Municipalité No 04/2011
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide :

- d'adopter le préavis relatif à la mise en place d'une signalisation lumineuse au carrefour RC 69 – route de l'Enfer – route du Sécheron ;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tel que décrit dans le présent préavis ;
- de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 172'500.00.

Accepté à une forte majorité, 2 avis contraires, 4 absentions.

9. Préavis No 05/2011 : création d'un arrêt de bus en face de la poste et modification des décrochements verticaux dans le village – demande d'un crédit de Fr. 195'000.00.

Monsieur Vincent Bolay passe la parole à Monsieur Oswald Krieg pour la présentation du préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet est lu par Monsieur Charles-Henry Gremaud.

Le Président remercie Monsieur Gremaud puis passe la parole à Monsieur Jérôme Livet pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

Monsieur Vincent Bolay demande si quelqu'un veut s'exprimer à ce sujet.

Monsieur Laurent Viquerat demande si le passage piéton sera supprimé.

Monsieur Oswald Krieg répond qu'il sera maintenu.

Monsieur Walter Gfeller demande s'il est possible de déplacer le panneau et le placer avant les feux.

Monsieur Oswald Krieg répond que la vitesse sera réglée à 60km/h.

Monsieur Lionel Pesenti rajoute que les panneaux d'entrée des villages feront office de limitation de vitesse à 50km/h.

Monsieur Jean-Pierre Weber demande si les ralentisseurs sont encore utiles ou s'il faut les supprimer.

Monsieur Oswald Krieg répond qu'il n'est pas prévu de les supprimer.

Madame Sandra Gaidon demande s'il y aura des contrôles avec un radar sympathique.

Monsieur Oswald Krieg répond par l'affirmative. Il y aura également des contrôles effectués par la gendarmerie qui, si nécessaire, verbalisera.

Madame Christine Walker demande s'il y aura un abri construit.

Monsieur Oswald Krieg répond que non car les gens ne vont pas rester à cet endroit.

Madame Antoinette Gfeller demande à quoi sert l'abri actuel car il n'est pas du tout fonctionnel et qu'il ne sert à rien en cas de vent et de pluie.

Monsieur Oswald Krieg répond que cet objet ne fait pas partie du préavis mais qu'il en prend note.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Vincent Bolay demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

C'est le cas et l'Assemblée passe au vote.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 05/2011 de la Municipalité.

L'Assemblée du Conseil Général de Lully

- dans sa séance du 20 juin 2011
- vu le préavis de la Municipalité No 05/2011
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide :

- d'adopter le préavis relatif à la création d'un arrêt de bus en face de la poste et à la modification des décrochements verticaux dans le village ;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tel que décrit dans le présent préavis ;
- de lui accorder à cet effet un crédit Fr. 195'000.00.

Accepté à une forte majorité, 2 absentions.

10. Divers et propositions individuelles

Madame Martha Bau dépose une pétition pour la demande de mise sous silence du clocher durant la nuit.

Monsieur Vincent Bolay déclare qu'il transmet la pétition à la Municipalité.

Monsieur Gérald Petit déclare que le Conseil général doit voter son accord.

Monsieur Vincent Bolay répond que le Conseil peut nommer une commission mais il s'agit bien d'une compétence de la Municipalité.

Monsieur Walter Gfeller revient sur la modification de l'arrêt de bus et qu'il est préférable de dépenser un peu plus est construire un trottoir afin d'éviter aux gens de traverser 2 fois la même route.

Madame Marlise Holzer répond que le terrain n'appartient pas à la commune et que cela ne dépend pas de la Municipalité.

Madame Viviane Rondot demande s'il y a la même demande dans les autres communes.

Monsieur Philippe Isoz informe que changer le mécanisme du clocher coûterait entre Fr. 12'000.00 et 18'000.00.

Madame Viviane Rondot demande s'il est possible de baisser le son des cloches.

Monsieur Philippe Isoz répond que non cela n'est pas possible.

Madame Martha Bau affirme que l'on peut facilement baisser le son des cloches.

Madame Lise Creteigny déclare que si le son des cloches est baissé, elle craint que l'on entende les cloches des vaches etc. Elle s'inquiète car cela est sans fin.

Madame Danielle Coppex se réfère à la motion sur la sécurité du complexe scolaire et remercie pour la place de jeux et demande si la sécurité côté route sera augmentée par exemple par des caisses à fleurs.

Madame Martha Bau demande s'il y aura un passage piéton.

Madame Mireille Schmid informe que les véhicules des pompiers doivent pouvoir passer librement et il serait préférable de ne pas mettre de caisses à fleurs.

Monsieur Oswald Krieg répond qu'il y a de toute façon une largeur minimum à respecter.

Monsieur Keith Smith informe qu'il a un trou depuis pas mal de temps sur le chemin du Sécheron et demande si quelque chose est entrepris pour le reboucher.

Monsieur Oswald Krieg répond qu'il y a eu des problèmes avec l'auteur du trou et qu'il a promis de le reboucher d'ici à la fin juin.

Madame Sandra Gaidon revient sur la place de jeux et s'étonne qu'aucun trottoir n'est prévu et pense qu'il vaudrait la peine de faire un effort pour la sécurité.

Monsieur Oswald Krieg répond qu'il s'agit d'un chemin et non d'une route avec des civilités des concitoyens. Il rajoute qu'il présentera un projet de barrière plus tard.

La parole n'étant plus demandée, il est 22h00, Monsieur Vincent BOLAY clôt la séance et souhaite à chacun et chacune d'excellentes vacances et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Président :



Vincent BOLAY

La secrétaire :



Marinette WILLEN

Lu et approuvé le : 4 septembre 2011

Les scrutateurs :



Lise CRETEGNY



Mireille SCHMID